

Le Smic revalorisé de 2,2 % début octobre



© 2021 Les Echos Publishing

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le montant horaire du Smic s'élève à 10,25 € brut et son montant mensuel à 1 554,58 € brut (pour une durée de travail de 151,67 heures par mois).

Début octobre, ces montants seront automatiquement revalorisés de 2,2 % afin de suivre l'évolution de l'inflation.

Ainsi, comme l'a confirmé le gouvernement le 15 septembre dernier, le montant horaire brut du Smic passera, au 1^{er} octobre 2021, de 10,25 à 10,48 €. Son montant mensuel brut augmentera, lui, de 34,89 € pour s'établir à 1 589,47 € (pour 151,67 heures de travail par mois).

[Communiqué de presse du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion du 15 septembre 2021](#)

© 2021 Les Echos Publishing